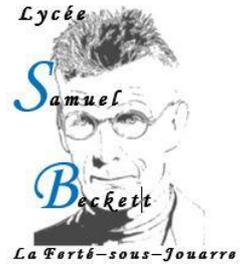




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouvelles Modalités d'accès et de sorties du Lycée Samuel BECKETT



Le 30 Novembre 2022

Aux Parents, et aux élèves

Mesdames,
Messieurs,
Jeunes Gens,

Il convient de définir avec précision les modalités d'entrée et de sortie du lycée, en tenant compte cependant des problèmes liés aux transports scolaires, ainsi que de la tolérance des 10 minutes du Règlement Intérieur.

Aussi, à compter de lundi 05 Décembre 2022, l'entrée et la sortie du lycée s'établiront ainsi :

- L'entrée :
 - o Le cours de 08h00 : ouverture de la grille à 07h45 et fermeture à 08h10. Exceptionnellement, il sera possible de rentrer jusqu'à 09h10 tant que les problèmes de bus scolaire subsisteront.
 - o Pour les autres cours : ouverture de la grille à la sonnerie de fin de cours, soit 5 mn avant l'heure de début du cours suivant, et fermeture 10 mn après ; exemple : pour le cours de 09h00 : ouverture à 08h55 et fermeture à 09h10.
- La sortie : elle sera possible de la sonnerie de fin de cours, à la fermeture de la grille du cours suivant. Exemple : fin du cours à 11h05, sortie possible jusqu'à 11h20.

Pour mémoire, voici les horaires du lycée, rappelés dans le Règlement Intérieur :

| Repère | Montée en cours | Début du cours | Fin du cours |
|------------|-----------------|----------------|--------------|
| M1 | 07h55 | 08h00 | 08h55 |
| M2 | 08h55 | 09h00 | 09h55 |
| Récréation | | | |
| M3 | 10h05 | 10h10 | 11h05 |
| M4 | 11h05 | 11h10 | 12h05 |
| M5 | 12h05 | 12h10 | 13h05 |
| S1 | 13h05 | 13h10 | 14h05 |
| S2 | 14h05 | 14h10 | 15h05 |
| Récréation | | | |
| S3 | 15h15 | 15h20 | 16h15 |
| S4 | 16h15 | 16h20 | 17h15 |

Je rappelle par ailleurs qu'il est nécessaire de passer par le bureau de la Vie Scolaire afin d'obtenir un billet de retard. Les professeurs l'exigeront. Au-delà de 10 mn, les élèves devront se diriger vers les salles d'études.

Enfin, je rappelle aux élèves qu'en journée, alors qu'ils sont présents dans l'établissement les professeurs ne les accepteront plus en cours après la sonnerie, sans billet de retard établi par la Vie Scolaire.

Cette règle peut vous sembler trop rigoureuse, mais elle s'avère nécessaire pour la sécurité de tous d'une part, et la sérénité des cours d'autre part. Un Assistant d'Éducation sera systématiquement à la grille afin de vérifier la carte de l'élève. Cette carte certifie l'appartenance de l'élève au lycée. En cas de perte, j'invite l'élève à se rendre très rapidement au service Intendance afin d'en établir une nouvelle.

Le Proviseur,
P. ROMANOW